



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 16 mars 2011

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaudo, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Thierry Vaillant.

Excusé :

Jérôme Robin

Pouvoir :

Philippe Saloux donne pouvoir à Thierry Vaillant
Pascal Ravache donne pouvoir à Hubert Busson

Mikaël Gombaudo est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2011

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour. Le premier concerne une demande de fonds parlementaires dans le cadre des travaux du complexe sportif ; le second concerne un avenant à la ligne de trésorerie. Le Conseil accepte la requête formulée par le Maire.

1- Renouvellement de contrat de prestations de services

a) La FEMODEC (Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures)

En 2010, la commune a signé une convention avec la FEMODEC pour la prestation de différents services :

- formation de lutte contre les taupes
- mise à disposition d'effaroucheurs
- conseils divers auprès des élus, des employés communaux
- gestion des animaux protégés, ...

Cette convention arrivant à échéance, la FEMODEC propose de la renouveler pour un montant de 59,72€ pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de renouvellement de la convention avec la FEMODEC.

Par ailleurs, la FEMODEC, dans le cadre de la limitation des populations de ragondins, fournit les cages pour le piégeage. La campagne 2011 a commencé ce jour (16 mars) et se terminera le 19 avril 2011. Cinq piégeurs de Théhillac y participent.

b) Chenil Service

La société CHENIL SERVICE propose un contrat de prestations de services pour :

- la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique (chiens, chats),
- le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique,
- la gestion de la fourrière animale ;

Le montant forfaitaire du contrat est de 703,774€ hors taxe pour les communes de 501 à 1 000 habitants.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le contrat pour un montant de 703,774€ hors taxe.

c) JVS Mairistem

La mairie utilise un logiciel spécifique pour la comptabilité, certains actes d'état civil et le fichier électoral. Le prestataire fournissant le logiciel est la société JVS Mairistem. Le contrat arrivant à échéance, le Maire propose de le renouveler pour une durée de trois ans pour un montant annuel de 1 770,08€ TTC pour la licence et 442,52€ TTC pour l'assistance et la mise à niveau.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

2- Transformation du poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe en poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe

Le Maire explique aux membres du Conseil que la secrétaire de mairie, actuellement adjoint administratif de 2^{ème} classe, a obtenu fin 2007 un examen professionnel pour être adjoint administratif de 1^{ère} classe. Réunissant cette année les conditions pour être promu à ce grade, le Maire demande aux conseillers de se prononcer :

- sur la création du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création du poste.

3- Demande de Fonds parlementaires

Le Maire fait le point sur l'avancée des travaux de rénovation et d'extension de l'ensemble socio-éducatif :

- la deuxième tranche arrive à son terme,
- les travaux de la troisième tranche doivent être réalisés au cours de 2^{ème} semestre. Dans cette tranche sont compris, la toiture du local "foyer", la réfection du sol de la salle des sports, les VRD autour de l'ensemble. Ces deux derniers lots faisant l'objet d'une seule aide du Conseil Général à hauteur de 30%.

Le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de subventions, pour ces deux lots, auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre des fonds parlementaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

4- Préparation budgétaire 2011

Le Maire laisse la parole à Yves Périon, responsable de la commission finances, afin de présenter le travail de préparation de celle-ci.

Dans un premier temps, les résultats de l'exercice budgétaire 2010 sont présentés et commentés.

Dans un deuxième temps, la préparation des budgets fonctionnement et investissement 2011 sont présentés au Conseil. Pour le budget investissement, plusieurs hypothèses de travail sont proposées :

- la finition des travaux engagés sur 2010 (Port Bily, complexe sportif, Plan Local d'Urbanisme) sans autre travaux supplémentaires,
- la finition des travaux engagés sur 2010 avec le rajout des travaux de l'atelier technique et de la sécurisation de l'école,
- la finition des travaux engagés sur 2010 avec le rajout des travaux de l'atelier technique,
- la finition des travaux engagés sur 2010 avec le rajout des travaux de la sécurisation école.

Le Conseil décide de reporter à 2012 les travaux de sécurisation de l'école et de l'atelier technique.

Ce report, nous permet de consolider le plan de financement : le dossier « sécurisation de l'école » est en cours d'instruction pour l'obtention de subventions auprès du Conseil Général et de la Préfecture. Nous ne pouvons commencer les travaux qu'après l'accord de subvention. Celui-ci ne nous parviendra qu'en fin d'année.

De même, une démarche similaire va être effectuée pour l'atelier technique, dès que le dossier sera complet.

5- Avenant à la ligne de trésorerie

Le Maire explique qu'en ce début d'année, la commune travaille avec une trésorerie tendue : décalage important entre la date de règlement des factures d'investissement et le versement des subventions obtenues et la FCTVA en fin de semestre 2011, il est en conséquence nécessaire d'augmenter la ligne de Trésorerie, qui est actuellement de 120 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'augmenter le plafond de la ligne de trésorerie à 200 000€.

6- Divers

6.1) Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi affecté au service technique s'achève au 31 mars 2011. Un appel à candidature a été lancé par l'intermédiaire du Pôle Emploi de Redon.

INFORMATIONS

Sécheresse 2010

Par arrêté ministériel du 3 janvier 2011, le caractère de calamités agricoles est reconnu pour les dommages liés à la sécheresse sur prairies subis par les producteurs d'herbivores du Morbihan.

Cet arrêté est actuellement affiché en Mairie.